

FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

COMPTE-RENDU

REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 30 mai 2012, à 18 h 30
à Grenoble, Maison des Agriculteurs, Salle Michon

Présents : Denis REBREYEND, Roger GIRAUD, Joseph NIER, Maurice BALLY, Christine FAVRE (SAT), Alain HARET (SITADEL), Baptiste NETTIER (CEMAGREF), Axel DEPAUW (GDS), Florent SALVI, Jean-Rémy OUGIER, Pierre OSTIAN, Vincent CHARRIERE, Roland BOUVIER, Camille GIROUD.

Bruno Caraguel, Christophe Moulin, Véronique Bordel.

Absents avec pouvoir : Fernand SILLON.

Se sont excusés : Olivier TURQUIN, Jean-Yves SILLANS, Guy DURAND (APAP), Jacky ROY (DDT), Marie-Agnès AMOS (DDPP), Christian NUCCI (CGI), Flore BLONDEAU (CRRA DADR), Eliane GIRAUD (CRRA).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Points à l'ordre du jour

1 VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION -----	6
1.1 Point sur l'AG de la FAI et sur le salon des entrepreneurs en alpage -----	6
1.2 Renouvellement du Bureau -----	7
1.3 Réflexions sur le principe et les modalités des primes à l'attention des salariés de la FAI-----	7
1.4 Principe et modalités des indemnités pour les élus de la FAI -----	8
1.5 Point sur la situation fiscale de la FAI-----	8
1.6 Point d'information sur la communication -----	9
1.7 Participation de la FAI aux actions de communication radiophonique portées par la Maison du Berger-----	9
1.8 Budget prévisionnel 2012 -----	9
1.9 Prochaine Assemblée Générale et prochains Conseils d'Administration -	10
2 REGLES DE FACTURATION DES PLANS DE PATURAGE NECESSAIRES AUX MAET -----	10
3 EVOLUTION DES SERVICES GROUPES EN ALPAGE -----	11
3.1 Nouveaux tarifs des héliportages groupés de début de saison -----	11
3.2 Héliportages des animaux morts ou blessés en alpage -----	11
3.3 Nouvelles modalités de souscription de l'assurance bétail -----	12
4 POINT SUR L'ACTUALITE DES ALPAGES -----	12

Extraits des délibérations, CA du 30 mai 2012 à Grenoble

1 VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION

1.1 Point sur l'AG de la FAI et sur le salon des entrepreneurs en alpage

Denis Rebreyend propose la synthèse suivante concernant l'AG 2012 : Il faut que les membres du CA partagent les choix stratégiques, à travailler dans les Commissions, en CA et à défendre en AG ou dans d'autres lieux, il ne faut pas avoir des postures dissonantes, mais bien exprimer la diversité et les éventuelles divergences.

En ce qui concerne le déroulé de l'AG, il propose qu'en 2013 on reste dans des cadres plus conventionnels (rapport moral, rapport d'activité et rapport financier), afin d'arriver à organiser une bonne cohérence et un déroulé plus facile. Le second micro tombé en panne à l'ouverture de l'AG n'a pas facilité l'animation du débat par le Président.

1.2 Renouvellement du Bureau

Les candidats sont élus à l'unanimité.

Nouvelle composition du Bureau de la Fédération des Alpes de l'Isère :

(en gras, les nouveaux élus)

Denis Rebreyend Président en charge de la Commission Améliorations Pastorales

Fernand Sillon Président d'Honneur

Louis Charpentier 1^{er} Vice-Président

Jean Picchioni Vice-Président en charge de la Commission des Territoires

Joseph Nier Vice-Président en charge de la Commission Technique

Baptiste Nettier Vice-Président en charge de la Commission Prospective

Pierre Ostian Vice-Président en charge de la Commission Communication-TPC

Xavier Jury Vice-Président

Jean-Yves Sillans Secrétaire

Florent Salvi Trésorier

Georges Troux Trésorier Adjoint

Constant Plançon membre du Bureau en charge de la Commission Ovine

Maurice Bally membre du Bureau

Roland Bouvier membre du Bureau

1.3 Réflexions sur le principe et les modalités des primes à l'attention des salariés de la FAI

La mutation des primes de responsabilité actuelles vers un système type "accord d'intéressement" pourrait s'envisager selon les principes suivants :

-Un montant global prédéterminé lié au résultat économique,

-Une part fixe par salarié,

-Une part variable indexée sur le nombre de jours de présence dans l'année de chaque salarié,

-Une part variable en fonction de l'implication du salarié dans la structure, laissée à l'appréciation du coordinateur général et du Président de la FAI ou de son représentant.

Bruno Caraguel et Florent Salvi feront un premier travail avec Jean Rémy Ougier, pour le prochain CA.

1.4 Principe et modalités des indemnités pour les élus de la FAI

Pour le CA de septembre, il sera travaillé une proposition sur les bases suivantes :

A partir d'une enveloppe fixée à l'avance, tenant compte de l'équilibre budgétaire de l'association, les frais de déplacement occasionnés par les participations aux Bureaux, CA, Commissions, du lieu de résidence de l'Administrateur vers le lieu de la réunion, seront pris en charge suivant les barèmes fiscaux en vigueur. Ce défraiement pourra être discerné selon les moyens personnels engagés (défraiements par ailleurs).

La question des indemnités de présence des administrateurs, lors d'interventions particulières, sera travaillée en fonction des éléments fiscaux à approfondir.

La liste des personnes bénéficiaires de ces indemnités ainsi que leurs montants sera régulièrement présentée au Conseil d'Administration de la FAI.

1.5 Point sur la situation fiscale de la FAI

Selon la méthode préconisée par l'instruction fiscale relative à l'assujettissement des associations aux impôts commerciaux, l'équipe technique et le Trésorier sont chargés de poursuivre le travail d'analyse des activités de la FAI et d'argumentaire, et de déposer un dossier auprès de l'Administration fiscale. Ils rendront compte de leurs travaux pour le prochain CA.

1.6 Point d'information sur la communication

Les bons résultats obtenus lors du premier RDV avec la presse organisé et animé par Pierre Ostian indiquent que la démarche est à poursuivre. Le prochain est prévu en septembre, à la descente des animaux. Il permettra de faire le point sur la saison écoulée, d'annoncer les dates de l'automne.

1.7 Participation de la FAI aux actions de communication radiophonique portées par la Maison du Berger

Dans la mesure où une grande partie des reportages diffusés dans le cadre de "Radio Estive" sont réalisés en Isère, qu'ils permettent de faire progresser nos différentes actions en faveur de la reconnaissance des acteurs pastoraux (bergers et éleveurs, leurs familles), la FAI soutient le projet de la Maison du Berger et confirme son partenariat. Ainsi, le CA décide de contribuer à l'autofinancement de ces reportages, à hauteur de 800 € nets de taxes pour 2012.

Ces reportages "ESTIVE, Un voyage dans la culture pastorale des Alpes" sont accessibles sur les sites internet www.alpages38.org et <http://www.maisonduberger.fr>

1.8 Budget prévisionnel 2012

Le CA valide le budget prévisionnel présenté et autorise le Président et le coordinateur à engager les demandes de financements nécessaires pour leur réalisation.

1.9 Prochaine Assemblée Générale et prochains Conseils d'Administration

Calendrier des Conseils d'Administration à venir et Assemblée Générale 2013

-CA de fin de saison pastorale le mercredi 19 septembre 2012 après-midi aux alentours de Vif.

-CA de validation des programmes d'améliorations pastorales et de fin d'année, le jeudi 20 décembre 2012 lieu à déterminer.

Le CA de la FAI est favorable à l'organisation de l'AG 2013 en Chartreuse. L'équipe technique est chargée des premiers contacts avec le PNR, les Communes, permettant d'organiser l'AG et le 2^{ème} salon des entrepreneurs.

2 REGLES DE FACTURATION DES PLANS DE PATURAGE NECESSAIRES AUX MAET

Pour la réalisation des dossiers MAEt 2012, les temps de travaux seront facturés sur la base de 3 jours maximum de travail, au prorata :

-du temps passé,

-du montant de la MAEt obtenue,

En intégrant pour les nouveaux dossiers une évaluation de la MAEt engagée entre septembre et novembre 2012.

Les contrats en cours restent inchangés, la FAI appellera les règlements annuels jusqu'à échéance de la MAEt.

3 EVOLUTION DES SERVICES GROUPES EN ALPAGE

3.1 Nouveaux tarifs des héliportages groupés de début de saison

-Forfait rotation de montée : 90 à 120 €/rotation, selon la réussite de la saison (météo, préparation...)

-Forfait rotation de descente : ½ tarif (rotation qui permet de ne pas faire voler l'hélicoptère à vide et visant à faciliter l'évacuation des poubelles et des objets vétustes).

Sur certains territoires, les montants pourront être inférieurs en raison de co-financements locaux.

3.2 Hélicoptages des animaux morts ou blessés en alpage

Les possibilités d'évacuation hélicoptée des animaux morts ou blessés en alpage permettent de limiter les conflits d'usage, de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles en limitant les contacts avec les cadavres, et dans certains cas de contribuer à la préservation des ressources en eau. La part

d'animaux ainsi évacués reste cependant très faible (- de 20% du tonnage estimé), et les responsables d'alpage utilisent ce service à bon escient, sans abus.

L'équipe technique est chargée de poursuivre les démarches pour mobiliser des moyens financiers permettant de sécuriser ce service. En cas d'échec de ces démarches, le service sera suspendu.

3.3 Nouvelles modalités de souscription de l'assurance bétail

Dès la saison 2012, afin d'améliorer le service d'assurance en alpage et de limiter les risques d'erreurs et de pertes de documents :

-Les brebis sont indemnisées dès la première bête morte (hors exclusion du contrat).

-Sur les déclarations de valeurs des bovins, des tranches de valeurs des animaux (100 €) sont proposées, avec une valeur minimale de 600 €/ bête.

-Le Groupement Pastoral transmettra à la FAI une liste complète des animaux inalpés avec leurs valeurs par éleveur.

RAPPEL : les notifications de transhumance doivent être transmises directement à l'organisme qui gère l'IPG par l'éleveur détenteur des animaux.

4 POINT SUR L'ACTUALITE DES ALPAGES

La saison des alpages s'annonce bonne, même avec le démarrage tardif de la végétation. La neige encore présente a protégé les pelouses du gel.

Des dégâts du loup sont déjà à déplorer, mettant les éleveurs concernés en situation difficile, d'autant que les attaques se sont faites sur les parcours intermédiaires.

Compte Rendu

CA du 30 mai 2012 à Grenoble

1 VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION

1.1 Point sur l'AG de la FAI et sur le salon des entrepreneurs en alpage

Denis Rebreyend propose de faire un tour de table, afin de connaître les avis des administrateurs sur le déroulé de l'AG.

Globalement, il apparaît que l'AG de la FAI reste le temps fort qu'elle doit être, il faut continuer. Cet espace de travail est apprécié des éleveurs et des élus. Par contre des choses sont à améliorer, afin de rendre cet espace de travail plus vivant et de limiter les longueurs éventuelles.

Jean Rémy Ougier trouve que les dossiers sont complets, et en ce sens, il est possible de faire plus résumé lors du rapport d'activité. Les lectures sont longues, trop près des dossiers.

Pour Florent Salvi, il aurait fallu saluer davantage le travail de l'équipe technique. Bruno Caraguel répond que cela a été fait, mais il est vrai en cherchant à rester plutôt discrets.

Pour Vincent Charrière, certains termes du débat de l'AG ont pu être difficiles. Il faut que dans les Commissions et en CA, les administrateurs aient vraiment la possibilité de travailler des orientations sur le fond, pour être certain que le CA puisse tenir une position commune dans un espace de travail public, même avec des nuances, comme lors de l'AG.

Alain Haret souligne que les temps d'échanges sont importants à conserver, que c'est un espace important pour la montagne, en particulier le débat et cet espace de rencontre et de travail que propose la FAI. L'AG n'est pas un espace solennel, elle est surtout un espace vivant.

La précaution est de rester dans le sujet tout au long du débat, ce qui n'est pas toujours facile. Les réactions sur l'explication des possibles valorisations liées au tourisme sont normales.

Christine Favré pense qu'en effet il faut vraiment retransmettre l'essentiel des travaux des Commissions sans entrer dans les détails, et consacrer du temps sur les perspectives ou orientations pour l'année à venir. Elle ajoute que, sur le sujet des PPT, il fallait prendre le temps de voir apparaître les reliefs et aspérités et de les porter à connaissance.

Pour Axel Depauw, le GDS a dû faire un gros effort de disponibilité pour arriver à libérer Edwige Vénéreau et Olivier Giroud pour qu'ils puissent participer à l'AG, en raison de l'AG du GDS organisée le même jour. Il souligne que ses collègues sont revenus très enthousiastes, aussi vis à vis de l'organisation du salon des entrepreneurs en alpage.

Bruno Caraguel rapporte les propos d'autres personnes présentes, qui confirment à la fois que cette AG est perçue comme un espace de travail vivant et dynamique, et qu'il faut être vigilant à ne pas en faire trop dans le protocole. Christophe Moulin souligne la très grande réactivité des équipes techniques de Villard de Lans, qui ont très largement facilité l'organisation et la réalisation de l'AG.

Enfin, Bruno Caraguel fait état des résultats du sondage réalisé par les stagiaires FAI sur l'organisation du salon des entrepreneurs. Il en résulte que la plus grande part des exposants sont satisfaits, comme les éleveurs et élus. En revanche, il faudrait mieux caler les horaires pour limiter les temps de présence improductifs pour les exposants.

Denis Rebreyend propose la synthèse suivante concernant l'AG 2012 : Il faut que les membres du CA partagent les choix stratégiques, à travailler dans les Commissions, en CA et à défendre en AG ou dans d'autres lieux, il ne faut pas avoir des postures dissonantes, mais bien exprimer la diversité et les éventuelles divergences.

En ce qui concerne le déroulé de l'AG, il propose qu'en 2013 on reste dans des cadres plus conventionnels (rapport moral, rapport d'activité et rapport financier), afin d'arriver à organiser une bonne cohérence et un déroulé plus facile. Le second micro tombé en panne à l'ouverture de l'AG n'a pas facilité l'animation du débat par le Président.

1.2 Renouvellement du Bureau

Roger GIRAUD, Trésorier, est démissionnaire, à remplacer.

Olivier TURQUIN, VP en charge de la Commission Prospective, est démissionnaire, à remplacer.

Jean-Yves SILLANS, Secrétaire, a fait dire qu'il est démissionnaire, il sera à remplacer.

Candidats :

Florent SALVI, au poste de Trésorier.

Baptiste NETTIER, au poste de VP en charge de la Commission Prospective.

Les candidats sont élus à l'unanimité.

Nouvelle composition du Bureau de la Fédération des Alpes de l'Isère :

(en gras, les nouveaux élus)

<i>Denis Rebreyend</i>	<i>Président</i>	<i>en charge de la Commission Améliorations Pastorales</i>
<i>Fernand Sillon</i>	<i>Président d'Honneur</i>	
<i>Louis Charpentier</i>	<i>1^{er} Vice-Président</i>	
<i>Jean Picchioni</i>	<i>Vice-Président</i>	<i>en charge de la Commission des Territoires</i>
<i>Joseph Nier</i>	<i>Vice-Président</i>	<i>en charge de la Commission Technique</i>
<i>Baptiste Nettier</i>	<i>Vice-Président</i>	<i>en charge de la Commission Prospective</i>
<i>Pierre Ostian</i>	<i>Vice-Président</i>	<i>en charge de la Commission Communication-TPC</i>
<i>Xavier Jury</i>	<i>Vice-Président</i>	
<i>Jean-Yves Sillans</i>	<i>Secrétaire</i>	
<i>Florent Salvi</i>	<i>Trésorier</i>	
<i>Georges Troux</i>	<i>Trésorier Adjoint</i>	
<i>Constant Plançon</i>	<i>membre du Bureau</i>	<i>en charge de la Commission Ovine</i>
<i>Maurice Bally</i>	<i>membre du Bureau</i>	
<i>Roland Bouvier</i>	<i>membre du Bureau</i>	

1.3 Réflexions sur le principe et les modalités des primes à l'attention des salariés de la FAI

Les salariés de la FAI avaient accepté le blocage d'éléments de rémunération, qui doivent peu à peu être réactivés, en fonction des capacités budgétaires de la structure. Le réajustement du "point" à sa valeur actuelle a été décidé par le précédent Conseil d'Administration.

Reste à gérer la question du blocage des coefficients liés aux "déroulements de carrière". Dans ce contexte, afin de réduire les inégalités au sein de l'équipe et de reconnaître l'engagement des salariés dans les résultats de l'Association, il est proposé de modifier les "primes de responsabilité" et de les organiser en fonction des résultats de la structure à N-1.

Florent Salvi rappelle que ce type d'intervention de l'employeur se nomme un "accord d'intéressement". Le plafond est nécessaire, car il permet de rester dans une enveloppe définie à l'avance. Il faudra également en mesurer les implications fiscales. Jean-Rémy Ougier estime que, si cela peut être difficile à mettre en place, c'est en revanche très productif et respectueux des efforts fournis.

La mutation des primes de responsabilité actuelles vers un système type "accord d'intéressement" pourrait s'envisager selon les principes suivants :

-Un montant global prédéterminé lié au résultat économique,

-Une part fixe par salarié,

-Une part variable indexée sur le nombre de jours de présence dans l'année de chaque salarié,

-Une part variable en fonction de l'implication du salarié dans la structure, laissée à l'appréciation du coordinateur général et du Président de la FAI ou de son représentant.

Bruno Caraguel et Florent Salvi feront un premier travail avec Jean Rémy Ougier, pour le prochain CA.

1.4 Principe et modalités des indemnités pour les élus de la FAI

Denis Rebreyend rappelle que dans le fonctionnement de l'association, il faut distinguer deux types d'interventions des administrateurs :

- Celles liées à la vie de l'Association, comme l'Assemblée Générale, les Conseils d'Administration, les Bureaux, la Journée des Alpagistes..., qui n'ouvrent pas de droits à indemnités liées au temps passé ; la base de ces interventions doit rester le bénévolat ; il est néanmoins possible d'envisager le défraiement des coûts de déplacements ;
- Celles liées à des interventions particulières, où les administrateurs interviennent sur des éléments techniques, en engageant leurs compétences et expertises, mais sur des actes généraux qui ne peuvent pas permettre une éventuelle facturation.

La vie de l'association dépend à la fois de son dynamisme associatif et de l'étendue des compétences et représentations mobilisées, que ce soit celles des salariés ou celles des administrateurs. Les élus de la Fédération des Alpes ont à intervenir dans des espaces de travail, en complément des techniciens.

L'objectif de ces indemnités est de permettre la reconnaissance du temps passé en dehors de l'activité professionnelle, mais pas de constituer un revenu.

Le CA souligne que les éléments fiscaux pouvant suivre cette orientation devront ne pas être négligés.

Pour le CA de septembre, il sera travaillé une proposition sur les bases suivantes :
A partir d'une enveloppe fixée à l'avance, tenant compte de l'équilibre budgétaire de l'association, les frais de déplacement occasionnés par les participations aux Bureaux, CA, Commissions, du lieu de résidence de l'Administrateur vers le lieu de la réunion, seront pris en charge suivant les barèmes fiscaux en vigueur. Ce défraiement pourra être discerné selon les moyens personnels engagés (défraiements par ailleurs).
La question des indemnités de présence des administrateurs, lors d'interventions particulières, sera travaillée en fonction des éléments fiscaux à approfondir.
La liste des personnes bénéficiaires de ces indemnités ainsi que leurs montants sera régulièrement présentée au Conseil d'Administration de la FAI.

1.5 Point sur la situation fiscale de la FAI

A l'occasion de la certification des comptes 2011, les Commissaires aux Comptes nous ont alerté relativement à l'évolution des activités de la FAI, qui amènerait à soumettre éventuellement une partie du budget aux impôts commerciaux, notamment du fait que nous sommes de plus en plus fréquemment amenés à répondre à des appels d'offres, ce qui pourrait être un indice de lucrativité de certaines activités.

Véronique Bordel et Bruno Caraguel se sont appuyés sur les textes officiels, l'instruction de la Direction générale des impôts 4 H-5-06 du 18 décembre 2006, qui préconise une réflexion en trois étapes, qui doit être menée pour chaque activité réalisée par l'association, afin de déterminer le caractère lucratif ou non lucratif de chaque activité (cf. méthode en annexe).

Les produits prévisionnels 2012 de la FAI ont fait l'objet d'une analyse selon cette méthode. On peut en conclure que la FAI resterait non soumise aux impôts commerciaux, car les activités identifiées comme lucratives restent accessoires (pour un montant évalué à 40 K€). Bien entendu cela ne préjuge en rien de l'avis qui sera donné par l'administration fiscale mais les arguments de la FAI semblent solides. Il nous reste à établir un document descriptif de nos activités, honnête et sincère, afin d'interroger l'administration fiscale sur cette question.

Selon la méthode préconisée par l'instruction fiscale relative à l'assujettissement des associations aux impôts commerciaux, l'équipe technique et le Trésorier sont chargés de poursuivre le travail d'analyse des activités de la FAI et d'argumentaire, et de déposer un dossier auprès de l'Administration fiscale. Ils rendront compte de leurs travaux pour le prochain CA.

1.6 Point d'information sur la communication

Comme convenu lors des précédents Conseils d'Administration, Pierre Ostian a organisé un premier RDV avec la presse et a proposé que les médias mandatent des correspondants réguliers. De son côté, la FAI poursuivra l'organisation de ces points presse.

Le 30 mai 2012 en fin de matinée a eu lieu au CRDP le premier contact organisé avec la presse, animé par Pierre Ostian. Le Dauphiné Libéré, Les Affiches, Terre Dauphinoise, France Bleue Isère et Radio Grésivaudan ont répondu à l'invitation, d'autres se sont excusés. L'objectif visant à tisser des premiers contacts et à proposer un espace de travail construit avec les journalistes, à construire une relation de confiance, a été atteint.

Les bons résultats obtenus lors du premier RDV avec la presse organisé et animé par Pierre Ostian indiquent que la démarche est à poursuivre. Le prochain est prévu en septembre, à la descente des animaux. Il permettra de faire le point sur la saison écoulée, d'annoncer les dates de l'automne.

1.7 Participation de la FAI aux actions de communication radiophonique portées par la Maison du Berger

La FAI et la Maison du Berger entretiennent des relations de travail complémentaires, en matière de références et d'outils sur les métiers de bergers et de communication.

En partenariat avec la FAI, la Maison du Berger a entrepris de réaliser des émissions de radio permettant de valoriser les paroles des bergers, des bergères et des éleveurs.

Ces émissions sont réalisées par Anne-Laurence Mazenq (Présidente de Radio Grésivaudan), et permettent de faire circuler des témoignages "vrais", débarrassés des représentations classiques sur ces métiers pastoraux.

Une grande partie de ces reportages sont réalisés en Isère.

Alain Haret rappelle que les fêtes de la transhumance sont aussi des temps forts, avec des démonstrations. La communication peut aussi utiliser ces vecteurs, et la FAI peut être présente dans ces temps. Cela permet de parler des modes de gestion des alpages, de mettre en valeur les difficultés et les capacités des éleveurs et des bergers.

Alain Haret, Pierre Ostian et Vincent Charrière précisent qu'il faut se servir des moyens de communication disponibles : le site internet de la FAI "les alpages de l'Isère" ; les films du festival, sont à utiliser pour témoigner de travail des alpagistes, des bergers et de l'engagement de leurs familles. Les administrateurs peuvent trouver les relais dans leurs territoires pour diffuser ces films et informations.

Dans la mesure où une grande partie des reportages diffusés dans le cadre de "Radio Estive" sont réalisés en Isère, qu'ils permettent de faire progresser nos différentes actions en faveur de la reconnaissance des acteurs pastoraux (bergers et éleveurs, leurs familles), la FAI soutient le projet de la Maison du Berger et confirme son partenariat. Ainsi, le CA décide de contribuer à l'autofinancement de ces reportages, à hauteur de 800 € nets de taxes pour 2012.

Ces reportages "ESTIVE, Un voyage dans la culture pastorale des Alpes" sont accessibles sur les sites internet www.alpages38.org et <http://www.maisonduberger.fr>

1.8 Budget prévisionnel 2012

Cf. Prévisionnel 2012 charges et produits en pièce jointe.

Charges prévisionnelles : ajustement du budget des indemnités de stage (au total 36 mois de stage sur l'année 2012) et du budget "tickets restaurant" en conséquence ; intégration de la masse salariale annuelle de Julien Vilmant. Le total des charges externes directement liées aux actions réalisées varie de 20 K€ suivant l'obtention ou non de certains financements.

Produits prévisionnels : La liste des projets et de leurs financements est présentée au CA de la FAI ; le total des financements assurés à ce jour est de 545 K€, mais l'incertitude qui demeure sur certains dossiers est très faible pour un total atteignant au moins 100 K€, ce qui permettra d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Le CA valide le budget prévisionnel présenté et autorise le Président et le coordinateur à engager les demandes de financements nécessaires pour leur réalisation.

1.9 Prochaine Assemblée Générale et prochains Conseils d'Administration

L'Assemblée Générale de la FAI est depuis son origine itinérante, elle permet de se rapprocher des territoires et des acteurs pastoraux. Depuis 2011, un "Salon des entrepreneurs en alpage" lui est associé, il permet de renforcer le volet économique de nos activités.

Afin de faciliter l'organisation de ces 2 temps forts, il est proposé d'anticiper leur organisation en définissant très tôt le lieu et la date.

Il est proposé pour l'AG 2013 et le 2^{ème} salon des entrepreneurs en alpage de les tenir en Chartreuse, en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Calendrier des Conseils d'Administration à venir et Assemblée Générale 2013

*-CA de fin de saison pastorale le **mercredi 19 septembre 2012 après-midi aux alentours de Vif.***

*-CA de validation des programmes d'améliorations pastorales et de fin d'année, le **jeudi 20 décembre 2012 lieu à déterminer.***

Le CA de la FAI est favorable à l'organisation de l'AG 2013 en Chartreuse. L'équipe technique est chargée des premiers contacts avec le PNR, les Communes, permettant d'organiser l'AG et le 2^{ème} salon des entrepreneurs.

2 REGLES DE FACTURATION DES PLANS DE PATURAGE NECESSAIRES AUX MAET

La FAI est agréée pour réaliser les plans de gestion des MAET Herbe 09 en alpage. Les Groupements Pastoraux ayant choisi de contractualiser une MAEt H09 en mai 2012 doivent déposer un "Plan de Gestion Pastorale" pour la fin juin 2012 en DDT de l'Isère. Les bénéficiaires de ces MAEt disposent d'une enveloppe dédiée à la réalisation de ces dossiers, pour un montant forfaitaire de 3,69 €/Ha/an, versée en même temps que la MAEt.

Pour les contrats engagés en 2012, la FAI propose de ne plus facturer les temps passés sur ces dossiers de manière forfaitaire, mais de les facturer au temps passé réel, au prix de 522 € nets de taxe par jour. Cette démarche vise également à harmoniser nos règles de facturation avec les départements voisins.

Le temps de travail est estimé à 3 jours maximum par dossier, ce qui a été annoncé à tous les porteurs de projets rencontrés. Dans certains cas, il faudra se rendre sur le terrain en juin et à l'automne.

Baptiste Nettier rappelle que cette approche permet de mettre en avant le fait que le porteur de la MAEt est bien le gestionnaire pastoral, qu'il partage la prise en considération des différents enjeux avec les autres gestionnaires des espaces pastoraux.

Pour la réalisation des dossiers MAEt 2012, les temps de travaux seront facturés sur la base de 3 jours maximum de travail, au prorata :

-du temps passé,

-du montant de la MAEt obtenue,

En intégrant pour les nouveaux dossiers une évaluation de la MAEt engagée entre septembre et novembre 2012.

Les contrats en cours restent inchangés, la FAI appellera les règlements annuels jusqu'à échéance de la MAEt.

3 EVOLUTION DES SERVICES GROUPES EN ALPAGE

3.1 Nouveaux tarifs des héliportages groupés de début de saison

Les héliportages groupés de début de saison permettent de ravitailler des alpages non desservis par une piste, ou dont le chargement prévu ne peut pas être transporté par d'autres moyens que l'hélicoptère.

Afin de réduire les coûts de ces prestations, et surtout les temps de mise à disposition de la machine (temps de transfert de la base de l'hélicoptère au lieu de prise en charge), la FAI, financée par le Conseil Général de l'Isère, se charge de grouper ces rotations, par massif.

Le Conseil Général assure le financement de ces opérations. Il est entendu que l'autofinancement de ces opérations doit incomber aux bénéficiaires.

Du fait de l'augmentation des coûts des prestations héliportées, et afin d'équilibrer le budget propre à ces opérations, mais sans en mutualiser les coûts sur l'ensemble des adhérents de la FAI, il est nécessaire de faire évoluer les tarifs forfaitaires des héliportages groupés de début de saison.

Ces tarifs seront indexés sur la réussite de l'ensemble des chantiers, ils seront estimés début août de chaque année, mais une fourchette de prix a été annoncée lors de l'Assemblée Générale 2012. Il convient de la rendre exécutoire.

*-Forfait rotation de montée : 90 à 120 €/rotation, selon la réussite de la saison (météo, préparation...)
-Forfait rotation de descente : ½ tarif (rotation qui permet de ne pas faire voler l'hélicoptère à vide et visant à faciliter l'évacuation des poubelles et des objets vétustes).
Sur certains territoires, les montants pourront être inférieurs en raison de co-financements locaux.*

3.2 Héliportages des animaux morts ou blessés en alpage

Une réunion a été organisée avec la DDPP le 22 mai 2012, afin de faire le point sur les évacuations héliportées des animaux morts ou blessés en alpage. Ce service, cofinancé par le Conseil Général de l'Isère, Groupama et les alpages bénéficiaires a permis l'enlèvement d'une vingtaine de bovins en 2011, ainsi que des brebis tuées lors du gros accident de Chartreuse.

C'est environ 20% du tonnage d'animaux morts en alpage qui sont ainsi évacués, permettant d'anticiper sur les conflits d'usage. L'enveloppe moyenne de prestation est de 13 K€ / an.

Il a été convenu lors de cette réunion qu'il fallait :

- Dissocier les opérations régulières visant à l'évacuation des bêtes mortes au fil de la saison des gros accidents ;
- Réduire les dépenses publiques tout en conservant cette capacité de réaction.

Les solutions techniques et financières évoquées lors de cette réunion ont été :

- De demander aux assureurs de prendre en charge l'ensemble du sinistre en cas de foudre, donc d'intégrer les temps d'évacuation héliportée si nécessaire ;
- De chercher à améliorer les clefs de décision quant aux sorties héliportées, en cherchant des solutions alternatives, étant conscients que les éleveurs n'appellent déjà qu'en cas de nécessité ;
- De mieux connaître la capacité des vautours à faire disparaître les carcasses, sans négliger les risques sanitaires et les éléments de multiusage ;
- D'envisager les possibilités de réquisition de la FAI en cas de gros accident, et d'en clarifier les modalités techniques et financières.

Les possibilités d'évacuation héliportée des animaux morts ou blessés en alpage permettent de limiter les conflits d'usage, de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles en limitant les contacts avec les cadavres, et dans certains cas de contribuer à la préservation des ressources en eau. La part

*d'animaux ainsi évacués reste cependant très faible (- de 20% du tonnage estimé), et les responsables d'alpage utilisent ce service à bon escient, sans abus.
L'équipe technique est chargée de poursuivre les démarches pour mobiliser des moyens financiers permettant de sécuriser ce service. En cas d'échec de ces démarches, le service sera suspendu.*

3.3 Nouvelles modalités de souscription de l'assurance bétail

Suite à la réunion de la Commission Assurance Bétail du 31 janvier 2012, et aux différents échanges techniques qui ont suivi avec le GDS :

Nouvelles modalités du contrat Ovin

-Suppression du seuil d'intervention de la garantie qui était la perte de plus de 4 animaux au cours de la saison d'alpage (l'intervention de GROUPAMA est donc possible dès la première bête sinistrée).

Nouvelles modalités du contrat Bovin

Le projet qui avait été envisagé et mis à l'étude de récupérer les données auprès du GDS ne peut en fait se réaliser dans l'immédiat, du fait de la présence sur certains alpages d'animaux originaires d'autres départements.

Pour simplifier la gestion et limiter le risque d'erreurs :

-Les bovins devront être déclarés pour une valeur minimale de 600 euros et l'évolution se fera par tranches de 100 euros.

-Le Groupement Pastoral transmettra à la FAI une liste complète des animaux inalpés avec leurs valeurs par éleveur.

-Il est rappelé que les notifications de transhumance doivent être transmises directement à l'organisme qui gère l'IPG (GDS, EDE,...selon département) par l'éleveur détenteur des animaux.

Dès la saison 2012, afin d'améliorer le service d'assurance en alpage et de limiter les risques d'erreurs et de pertes de documents :

-Les brebis sont indemnisées dès la première bête morte (hors exclusion du contrat).

-Sur les déclarations de valeurs des bovins, des tranches de valeurs des animaux (100 €) sont proposées, avec une valeur minimale de 600 €/ bête.

-Le Groupement Pastoral transmettra à la FAI une liste complète des animaux inalpés avec leurs valeurs par éleveur.

RAPPEL : les notifications de transhumance doivent être transmises directement à l'organisme qui gère l'IPG par l'éleveur détenteur des animaux.

4 POINT SUR L'ACTUALITE DES ALPAGES

La saison des alpages s'annonce bonne, même avec le démarrage tardif de la végétation. La neige encore présente a protégé les pelouses du gel.

Des dégâts du loup sont déjà à déplorer, mettant les éleveurs concernés en situation difficile, d'autant que les attaques se sont faites sur les parcours intermédiaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Point sur la situation fiscale de la FAI – Annexe informative

Extraits relevés sur le site associations.gouv.fr :

Le principe : non soumission aux impôts commerciaux :

En principe, les associations relevant de la loi du 1er juillet 1901, et plus généralement les organismes sans but lucratif, ne sont pas soumises aux impôts commerciaux : impôts sur les sociétés, contribution économique territoriale, TVA. Ce principe figure désormais en préambule de l'instruction de la Direction générale des impôts 4 H-5-06 du 18 décembre 2006. En revanche, les associations deviennent passibles des impôts commerciaux dès lors qu'il est admis qu'elles exercent une activité lucrative, et ce afin d'éviter les distorsions dans la concurrence et de garantir le respect du principe d'égalité devant l'impôt.

L'exception : l'assujettissement aux impôts commerciaux

Lorsque les associations exercent une activité lucrative, elles sont susceptibles d'être soumises aux impôts commerciaux, le caractère lucratif de l'activité devant être démontré par l'administration fiscale. Selon les principes énoncés par l'instruction fiscale 4 H-5-98 du 15 septembre 1998, repris dans l'instruction de la Direction générale des impôts 4 H-5-06 du 18 décembre 2006, le caractère lucratif d'une association est déterminé par une réflexion en trois étapes qui doit être menée pour chaque activité réalisée par l'association :

1ère étape : la gestion de l'association est-elle désintéressée ?

Si la réponse est positive, ce qui est le cas pour la FAI, il convient de passer à la deuxième étape.

2ème étape : L'association exerce-t-elle son activité en concurrence avec des entreprises du secteur lucratif ? Ce point doit être tranché en regardant si le public peut indifféremment s'adresser à une structure lucrative ou non lucrative.

Il faut distinguer deux hypothèses :

- l'activité de l'organisme ne concurrence aucune entreprise : dans cette hypothèse, l'activité de l'organisme n'est pas lucrative et elle n'est donc pas soumise aux impôts commerciaux ;
- l'activité de l'organisme est exercée en concurrence avec une entreprise (du secteur lucratif) : dans cette hypothèse, l'activité n'est pas pour autant systématiquement lucrative. Pour déterminer le régime applicable, il convient alors de passer à la 3ème étape.

3ème étape : Examen des conditions d'exercice de l'activité.

La comparaison des conditions d'exercice de l'activité est effectuée selon la méthode du faisceau d'indices en analysant quatre critères classés par ordre d'importance décroissante. Il s'agit de la méthode dite " des 4 P " qui prévoit d'examiner successivement le "Produit" proposé par l'organisme, le "Public" visé par l'organisme, le "Prix" pratiqué et les opérations de communication réalisées ("Publicité") :

- le caractère d'utilité sociale de l'activité est examiné au regard du produit et du public visé ; est considérée d'utilité sociale l'activité qui tend à satisfaire un besoin qui n'est pas pris en compte par le marché ou qui l'est de façon peu satisfaisante ;
- les excédents doivent être " réinvestis " et non accumulés pour être placés ;
- le prix du service doit être nettement inférieur pour des services de nature similaire ou modulé en fonction de la situation des clients ;
- les méthodes doivent avoir un caractère non commercial, notamment en matière de publicité.

Il n'est pas exigé que tous les critères soient remplis pour que les conditions d'exercice soient considérées comme différentes de celles des entreprises du secteur lucratif.

Au terme de cette troisième étape, seules les associations qui exercent leur activité dans des conditions similaires à celles d'entreprises commerciales qu'elles concurrencent, sont soumises aux impôts commerciaux.

Franchise des activités lucratives accessoires :

Cette franchise est commune aux trois impôts commerciaux (TVA, CET, IS de droit commun). Le montant maximum de ces recettes lucratives accessoires (encaissées au cours de l'année civile) qu'il est possible aux associations dont la gestion est désintéressée de percevoir sans être assujéti aux impôts commerciaux, est fixé à 60.000 € hors TVA. Cette disposition s'applique quelque soit le chiffre d'affaires global de l'association.



Budget Prévisionnel 2012 - Charges

Intitulé Charges	Montant Charges	Total Charges en fonction des financts obtenus
Rémunérations, charges sociales et taxe sur les salaires 7 agents	357 822	357 822
Evaluation volume MS de remise à niveau du point	9 129	9 129
Indemnités d'éloignement missions Jean-Marie Davoine (CESU)	1 000	1 000
Indemnités des stagiaires (36 mois)	13 500	13 500
MS Julien Vilmant	30 536	30 536
MS contrat d'apprentissage 49% du SMIC (Magali 8,4 mois)	5 200	5 200
Tickets restaurant (y compris prestation de service)	9 000	9 000
Déplacements, missions, réceptions (y compris administrateurs)	9 000	9 000
Indemnités de remplacemt des administrateurs en mission FAI	5 000	5 000
Loyer, Electricité, Fuel, Entretien + maintenances	11 000	11 000
Télécommunications et Affranchissements + maintenances	14 000	14 000
Fournitures bureau, info, photo, doc, colloques, Petit Matériel	5 500	5 500
Maintenance informatique + copieur couleur/fax (loyer + maintenance)	11 500	11 500
Location des véhicules	18 000	18 000
Entretien des véhicules	5 000	5 000
Frais de carburant et péages	15 000	15 000
Honoraires commissaire aux comptes	4 100	4 100
Personnels intérimaires	-	-
Assurances (véhicules, bureaux, info... + RC)	3 700	3 700
Communication / Prospection / Cotisations et Dons	1 000	1 000
Achats groupés	-	-
TOTAL des charges externes directement en lien avec les projets DONT prestations d'hélicoptages (HELISAF, HDF)	84 808	64 734
PROV risque de pertes de recettes sur arrêts maladie (obj 10000 sur 5 ans)	2 000	2 000
PROV pour renouvelt mat. info. et outils de relevés de terrain SIG	1 000	1 000
PROV pour formation équipe FAI (jrnées non facturables + déplts)	2 500	2 500
Services bancaires	500	500
Frais financiers	3 500	3 500
Dotation aux amortissements	24 500	24 500
Constitution de fonds propres	10 000	10 000
TOTAL DES CHARGES	657 795 €	637 721 €

Budget Prévisionnel 2012

Produits

		montant financement	montant mobilisable en 2012	charges externes directement en lien avec les projets
total des	Conventions Pluriannuelles	150 508	126 287	45 043
total des	Subventions Ponctuelles	82 730	33 835	24 074
total des	AMO des TP	57 357	51 389	
total des	Appuis Techniques	85 801	85 801	
total des	Prestations de Formation	51 993	49 407	1 680
total des	Etudes Diagnostics	62 641	58 465	13 812
total des	Prestations Diverses	114 127	58 996	200
total des	Autres Produits	81 700	81 700	
TOTAL GENERAL		686 856	545 880	84 808